



# CENTURY 21 MARITIMM IMMOBILIER

Place du Général De Gaulle 33.680 Lacanau-Océan

Barème officiel des honoraires applicables au 07.07.2020  
Montant TTC (TVA 20%) calculés sur le montant de la transaction réalisée

**VENTE** Vente d'immeuble -Honoraires TTC à la charge du mandant sauf convention particulière

MONTANT DE LA TRANSACTION (en euros)	REMUNERATION MANDATAIRE(en euros)
0 à 50.000	5.000
50.001 à 100.000	8.000
100.001 à 120.000	9.000
120.001 à 150.000	10.000
150.001 à 170.000	11.000
170.001 à 240.000	12.000
A partir de 240.000	5%

**LOCATION** Baux d'habitation, Mixte et Meublée soumis à la loi du 6 juillet 1989

Baux d'habitation, Mixte et Meublée soumis à la loi du 6 juillet 1989  
 La commune de Lacanau n'est pas située dans une zone tendue  
 Honoraires à la charge du locataire  
 Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail ..... 8 euro/m<sup>2</sup> TT  
 Honoraires de réalisation de l'état des lieux.....3 euro/m<sup>2</sup>  
 Le total ne peut être supérieur aux honoraires à la charge du bailleur  
 Honoraires à la charge du bailleur  
 Honoraires d'entremise et de négociation ..... OFFERTS  
 Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail ..... 8 euro/m<sup>2</sup> TT  
 Honoraires de réalisation de l'état des lieux.....3 euro/m<sup>2</sup>  
 Le total ne peut dépasser un mois de loyer hors charges

**LOCATION** Baux commerciaux et professionnels

Honoraires d'entremise et négociation, honoraires de visite, de constitution du dossier locataire, de rédaction de bail, et d'état des lieux d'entrée 15% HT du loyer annuel HT à la charge du bailleur et 15% HT du loyer annuel HT à la charge du preneur

**ESTIMATION** Prestations particulières

avis de valeur .....OFFERT  
 certificat d'estimation .....150 euro TTC  
 expertise en valeur immobilière : sur devis